



Homme âgé algérien souhaite faire venir son épouse en france

Par **Samira Ben**, le **21/11/2018** à **23:30**

Bonsoir, pouvez-vous m'aider à comprendre la situation suivante svp. Un homme (âgé et malade) algérien résident en France souhaite faire venir son épouse d'Algérie. Je l'aide pour son dossier de regroupement familial à la préfecture. Je me retrouve confrontée à une assistante sociale qui s'occupe de lui et qui m'ordonne d'interrompre mes démarches de regroupement familiales et qui me dit d'un ton assuré que cette femme algérienne ne viendra pas en France. Je suis choquée et dans l'incompréhension. De plus Monsieur versait 200€ par mois à son épouse en Algérie, versement interrompu depuis janvier 2018. Que pensez-vous de la position de cette assistante sociale qui fait front face aux démarches de regroupement familial? Est-ce possible qu'elle soit tutrice de Monsieur à la demande du fils ? Pouvez-vous me donner votre avis svp, je vous remercie